

L'UE fait son grand bazar aux réfugiés

SOMMET Les 28 auront fort à faire entre eux avant de conclure leur accord avec la Turquie

- La nuit de jeudi promet d'être longue pour les 28.
- Il y a un « catalogue » de problèmes à résoudre pour conclure le deal avec la Turquie.

Un mois après un sommet consacré au « Brexit », qui avait vu les dirigeants européens passer la nuit, puis la journée à négocier, c'est un nouveau Conseil européen au timing imprévisible qui s'ouvrira ce jeudi après-midi. « *Le catalogue de problèmes à résoudre avant que nous puissions conclure est long* », annonçait mercredi dans sa lettre d'invitation aux 28 chefs d'Etat ou de gouvernement Donald Tusk, le président du Conseil euro-

péen, au sujet de l'accord UE-Turquie destiné à enrayer le flux migratoire.

Il s'agira pour les promoteurs du nouveau « deal turc » : de convaincre les 28 de la solidité légale du projet (voir ci-contre) ; de convaincre le président chypriote de ne pas faire capoter l'accord en refusant l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation d'adhésion promise par Angela Merkel à Ahmet Davutoglu, le Premier ministre turc ; de s'accorder sur la libéralisation des visas également promise à la Turquie alors qu'elle n'a pas encore rempli les conditions ; et enfin de convaincre les Etats membres de s'engager opérationnellement dans l'aide à la Grèce, l'aide financière à la Turquie et l'accueil de réfugiés bloqués en Grèce depuis la fermeture de la « route des Balkans ».

Tusk et son équipe ont prévu de négocier tout ceci, et en particulier le paquet turc, lors du dîner qui pourrait se prolonger tard dans la nuit. L'objectif est de pouvoir conclure la négociation avec le Premier ministre turc Davutoglu lors d'un petit-déjeuner, vendredi matin, à 10 heures. « *Mais on a prévenu la cuisine de se préparer aussi à servir un lunch* », lâchait en riant un haut responsable européen, en souvenir de l'*English breakfast* qui aurait dû clôturer la négociation du Brexit, et qui, au fil de la journée, avait glissé vers le brunch, le lunch, l'*afternoon tea*, puis un *dinner*, qui n'eut finalement jamais lieu. L'espoir est d'atteindre l'accord. « *Mais chaque point peut faire dériver l'ensemble* », ajoutait notre source. ■

J.Kz

droit Comment l'UE a bétonné les renvois de réfugiés vers la Turquie

En tant qu'Européens, nous ne pouvons et nous ne tournerons pas le dos à ceux qui sont en besoin de protection internationale. C'est notre obligation morale. » La profession de foi du vice-président Frans Timmermans ne manquait pas de paradoxe, mercredi midi, alors qu'il venait présenter le cadre juridique et opérationnel élaboré par la Commission européenne pour renvoyer tous les réfugiés, notamment syriens, de Grèce vers la Turquie, d'où d'autres Syriens seront accueillis en échange par des pays de l'UE... N'auront de chance d'obtenir l'asile que ceux qui resteront en Turquie pour introduire leur demande de là-bas. Voici comment se passeront les choses, et surtout sur quelles bases légales, lourdement contestées depuis huit jours par les ONG ou les Nations unies. **Les renvois en Turquie.** Le principe général sera que tous les migrants

Europe en provenance d'un « pays tiers sûr » (art.38).

C'est ici qu'intervient la possibilité de faire la distinction entre réfugiés potentiels syriens et autres, par exemple irakiens ou afghans, critiquée par les ONG comme discriminatoire. « *Les Syriens arrivés de Turquie, explique une source européenne, y auront bénéficié d'une protection temporaire, ce qui permettra aux autorités grecques d'arguer que la Turquie est leur "premier pays d'asile". Pour ce qui est des réfugiés non syriens, la Grèce pourra les renvoyer vers la Turquie qu'elle vient de reconnaître comme "pays tiers sûr"* » (art.38).

Traitement individualisé et recours. C'est le point sur lequel les juristes de la Commission et du Conseil européen ont fait évoluer le projet initial. « *La clé légale du système réside dans le fait que chaque personne doit bénéficier en*

raient pas), qui bouleversait les juristes spécialisés, les ONG et les journalistes ces derniers jours.

Le défi opérationnel. L'objectif est de lancer les réadmissions au plus vite, et une fois qu'elles seront lancées, que les renvois puissent intervenir très rapidement après l'arrivée des migrants et réfugiés en Grèce. Cela suppose deux choses : d'abord que la Grèce et la Turquie procèdent à des modifications législatives ou réglementaires (la Turquie doit notamment garantir l'octroi de protection internationale « équivalente à celle définie par la Convention de Genève »).

Ensuite, la charge des traitements quotidiens des demandes par les autorités grecques représente pour ces dernières un défi colossal. Elles devront nommer ou faire venir sur les îles de mer Egée des fonctionnaires et des juges, des équipements d'enregistre-

arrivés irrégulièrement en Grèce de Turquie seront renvoyés vers ce dernier pays. Plusieurs cas sont possibles. S'il s'agit de personnes ne pouvant prétendre à la protection (les migrants économiques), ils seront simplement renvoyés en vertu d'un accord de réadmission conclu entre la Grèce et la Turquie.

S'il s'agit de personnes en besoin de protection internationale (des réfugiés potentiels), l'exercice consistera à arguer de l'irrecevabilité de la demande d'asile qu'ils introduiront en Grèce. « *Irrecevable, ne signifie pas infondé, explique un diplomate. Irrecevable signifie simplement qu'on s'est adressé au mauvais guichet.* » La directive européenne sur les procédures d'octroi d'asile prévoient les cas d'*irrecevabilité* : soit si la personne dispose déjà du statut de réfugié ou bénéficie d'une protection dans un « premier pays d'asile » (art.35), soit si elle est arrivée en

Grèce d'un traitement individualisé de sa demande », expliquait-on. Sur cette base, on ne peut parler d'expulsions collectives. Et les traitements individuels doivent pouvoir faire l'objet de recours devant des juridictions administratives.

« *Nous ne tournerons pas le dos à ceux qui sont en besoin de protection internationale* » F. TIMMERMANS

C'est ici qu'intervient un paradoxe choquant : autant les recours de réfugiés non syriens leur laisseront le droit de séjourner en Grèce (en vertu de l'art.38), autant l'article 35 qui s'appliquera aux Syriens permettra leur réadmission en Turquie sans attendre le résultat du recours. Voilà d'où vient l'apparente discrimination entre réfugiés syriens (qui seraient renvoyés) et non syriens (qui ne le se-

ment. Et elles devront aussi réorienter les fameux « hotspots » en centres de rétention orientés vers les renvois vers la Turquie, alors qu'ils avaient été conçus pour organiser les « relocalisations » vers l'Europe ! Les autres pays de l'UE seront sollicités une nouvelle fois pour apporter leur assistance à la Grèce. Notamment financière : le coût de ces opérations est évalué par la Commission à 20 millions d'euros par mois, tenant compte de 2.000 arrivées « irrégulières » par jour en Grèce.

Reste un doute, découlant d'une certitude : quel sera le résultat d'une action que tout le monde sait assurée devant la Cour de justice de l'UE ? Mais d'ici à ce que la Cour de justice de l'Union européenne livre un verdict, on espère que, d'ici quelques semaines ou quelques mois, cette opération « temporaire » aura réduit à zéro le flux en provenance de Turquie... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

contestation

Des « jours noirs »

REPORTAGE

Le noir domine ce mercredi soir, à Bruxelles. Les vêtements des quelques centaines de personnes regroupées devant le bâtiment du Conseil européen sont sombres, faiblement illuminés par les bougies. À la veille d'un sommet d'envergure, elles sont venues manifester leur indignation, et leur opposition à l'accord sur le point d'être conclu entre l'Union européenne et la Turquie. En atteste l'énorme étendard noir surplombant la foule sur lequel on peut y lire : « *Stop the deal* ».

S'ils portent du noir, c'est parce que ces citoyens, étudiants ou membres d'associations, sont en deuil d'une Europe solidaire. « *Cet accord est inacceptable. On ne veut pas de cette Europe-là. Elle se dit solidaire et respectueuse des droits humains, mais elle doit pouvoir le montrer !* », lance Isabel Carbajal, coordina-

trice de l'action. Avec quelques autres citoyens engagés, elle a lancé cette opération « *European Black Days* », ces jours noirs que connaîtrait l'Europe si elle entérinait les solutions proposées à la suite du sommet de la semaine dernière.

Des prises de parole de différentes associations, des chants appelant à la fraternité, et une scénette dans laquelle quelques étudiants reproduisent les

épreuves qu'endurent les migrants dans leur périple vers l'Europe : la traversée en mer, la survie dans le froid, les camps...

Cette veillée symbolique est l'occasion de dénoncer ce qu'ils considèrent comme un « *accord de la honte* ». « *L'Europe a décidé de violer le droit international* », analyse Alexis Deswaef, le président de la Ligue des droits de l'homme, présent à la veillée. « *Elle propose des refoulements*

vers la Turquie, ce qui est totalement illégal en regard de la Convention européenne des droits de l'homme et de celle de Genève. Au lieu de construire des murs et d'ériger des barbelés, il faut organiser des passages sûrs pour que les réfugiés ne doivent plus faire appel à des passeurs. Ici, c'est du sauve-qui-peut pour se laver les mains du problème. »

Au total, une quarantaine d'associations belges ont soutenu et diffusé le concept des « *Black Days* ». Quelques associations espagnoles, avec lesquelles elles avaient déjà organisé la marche européenne pour les droits des réfugiés fin février, ont aussi organisé pareilles actions dans plusieurs villes du pays. Les citoyens sont appelés à poursuivre l'opération pendant toute la durée du sommet, sur les réseaux sociaux, et dans la rue, tout de noir vêtus bien sûr. ■

S.G. (st.)

AUSSI AU MENU

Au catalogue des problèmes

Avant de retrouver le premier ministre turc vendredi, les 28 chefs d'État ou de gouvernement présidés par le Polonais Donald Tusk auront un « *catalogue de problèmes à résoudre* ».

Les « *réinstallations un pour un* ». La contrepartie directe de la réadmission par la Turquie des migrants arrivés « irrégulièrement » en Grèce, sera que l'UE accueille un Syrien pour chaque Syrien réadmis par Ankara. Les 28 devront s'entendre sur la façon de répartir ces demandeurs d'asile. Mais certains s'inquiètent de la logique selon laquelle la Turquie aurait intérêt à encourager les passages de Syriens par la mer Egée, afin

d'augmenter le nombre de Syriens qu'elle pourra expédier « légalement » vers l'UE.

L'*horizon : une voie légale permanente d'accueil de réfugiés*. L'objectif des « renvois-réinstallations » de Syriens via la Turquie est de réduire à zéro les arrivées irrégulières qui engendrent les passeurs. Une fois que ce flux sera tari, l'objectif à plus long terme est d'organiser un accueil régulier de réfugiés syriens. Tant à partir de la Turquie, que de Jordanie ou du Liban. Mais une idée semble acquise : l'UE choisira un système volontaire, plutôt que de repartir vers les « quotas obligatoires ». « *On a déjà essayé, cela n'a pas donné de grand résultat* », remarquait un haut responsable européen en référence au plan de « *relocalisations* ».

J.K.Z

demandeuses d'asile en Belgique « Nous nous efforçons d'oublier ce que nous avons fui »

REPORTAGE

L'attente. La peur. Mais surtout la détermination. C'est ce qui caractérise le périple de ces femmes vers un ailleurs meilleur. Mpia a traversé forêts, fleuves, désert et mer. Son périple a duré six ans. Elle n'a pas 20 ans. Très timide, elle raconte presque machinalement son histoire. Elle a traversé dix pays. Son corps témoigne de la violence du voyage, mais aussi de la vie à Kinshasa.

Séparée de sa mère à cause de la guerre et du projet de son grand-père de l'épouser, elle se réfugie chez son père. Mais sa compagne lui fait subir le martyre. En 2009, elle s'enfuit. Elle se retrouve à Brazzaville. Elle travaille dans une famille, mais elle est agressée sexuellement par leur fils. Elle s'échappe au Cameroun, puis au Tchad. Elle est emmenée

en Libye par des trafiquants d'êtres humains. Il y a du travail, lui dit-on. Mais dès son arrivée, elle est de nouveau violée. Son amie est emmenée en jeep vers un autre lieu. La vie y est particulièrement difficile pour les femmes. Elles ne sortent pas.

« Dieu ne me laissera pas »

Difficile pour elle de passer inaperçue. Elle quitte la Libye pour le Grand Sud algérien. Les populations touarègues leur donnent à manger et leur montrent où passer la nuit. Mais pour survivre, elle travaille dur. « *C'était de l'esclavage. C'est là que mon dos s'est déformé* », dit-elle. Elle tente le Maroc où elle se fait des économies.

Après un troisième viol et une

agression au couteau, elle prend la mer dans une embarcation de fortune qui s'échoue près des côtes espagnoles. Elle est la seule rescapée. Quand elle quitte l'hôpital, elle se rend à la frontière française. Un bus l'emène enfin en Belgique.

Mpia termine son récit, comme écrit en abrégé. Jusque-là, elle semblait tenir bon. Mais quand elle évoque l'attente d'une réponse à sa demande d'asile, elle s'effondre. Cela fait huit mois. Et les réponses négatives sont nombreuses. Ses mains sont tétanisées. Elle peine à essuyer ses larmes. « *Dieu ne va pas me laisser. Il voit tout. Je ne demande qu'à me reposer. Je ne peux pas retourner* », dit-elle difficilement.

« *Nous nous efforçons d'oublier ce que nous avons fui* », dit Sima, une Syrienne de 29 ans. Ses

grands yeux verts pétillent quand elle parle de la solidarité des Belges : « *J'ai trouvé chez eux les principes de l'islam d'amour, de partage, de générosité et d'entraide. Chez nous, on s'entre-tue.* » Quand elle échappe à la mort avec sa fillette, elle décide de partir. Sa traversée de l'Europe a été semée d'embûches. Elle ne se plaint pas.

Comme du bétail

L'étape allemande a laissé des marques. Sima fronce les sourcils et sa voix tremble : « *Nous avons été traités comme du bétail. On a conduit notre "troupeau" dans des bureaux. On ne nous a rien expliqué. Nous avons été forcés d'y laisser nos empreintes sans savoir ce que cela signifiait. Les méde-*

cins fouillaient nos corps à la recherche de poux et de maladies sans la moindre considération pour nous », raconte-elle. Elle qui espérait introduire une demande de regroupement familial pour sa fille voit ses chances d'obtenir l'asile se réduire. Sur le conseil

d'un autre réfugié, elle a menti pendant son entretien.

Chadha aussi a fait le voyage au moment où l'afflux de migrants a atteint son pic. Les frontières étaient ouvertes et les ONG, présentes. Elle a 56 ans, mais ne les fait pas. Un sourire ne quitte pas son visage quand elle parle de son quotidien au centre de la Croix-Rouge de Jette, à Bruxelles. Mais lorsqu'elle évoque son quotidien à Bagdad, un frisson parcourt son corps. Des menaces pesaient contre elle et sa fille de 25 ans. Elles ont quitté l'Irak, seules. « *En*

tant que femme, nous avons doublement peur. Mais nous avons quitté une situation qui allait inéluctablement entraîner notre mort sinon l'agression de ma fille. Nous n'avions rien à perdre », dit-elle.

Fenêtres d'évasion

Au centre de la Croix-Rouge, l'entente est bonne. Les résidents sont essentiellement des femmes. Ce n'est pas le cas dans les centres où les hommes sont majoritaires.

Comme celui dans lequel Farah, 32 ans, a été logée en premier lieu. « *On est dévisagée par mille yeux. Beaucoup de ces hommes ne sont pas habitués à la mixité et certains se mêlent de nos affaires* », dit-elle. Elle a changé de centre pour raisons médicales.

Pourtant, elle refusait de demander un psychologue. « *Il faut faire mine d'aller bien. On se crée ses propres boucliers. Consulter un psy est un aveu de faiblesse* », explique-t-elle.

Les Irakiennes rencontrées au centre Fedasil de Rixensart espèrent justement plus d'espaces réservés aux femmes. Pour passer le temps, elles se font belles sous les mains expertes d'une coiffeuse. « *On se crée des petites fenêtres d'évasion. C'est important de se sentir belle* », précise l'une d'elles. Elles partagent ensemble leur peine et leur peur, parlent de ce qu'elles ont perdu, pleurent ensemble l'éloignement et les fils qu'elles ont enterrés... Mais évitent de penser à l'avenir tant qu'elles n'ont pas de réponse de l'Office des étrangers. ■

MAHDIA BELKADI